

-N.L/ TERRITOIRE DE RUHENERI  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RUANDA-URUNDI GEBIED

Ruhengeri , le 19 novembre 1959.-  
de

(<sup>1</sup>) N° K/3374/AE.3/01.-



Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Utilisation explosif

A Monsieur le Chef du Service des Affaires  
Economiques

à

USUMBURA..-

Monsieur le Chef du Service,

Me référant à votre lettre n°441/5/3036 du -  
relative à la sécurité routière et l'utilisation d'explosifs,  
j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous envoyer  
une provision de formulaires pour les besoins du Territoire.-

Pour l'Administrateur de Territoire  
LE SECRETAIRE DU TERRITOIRE

KARAMEZI.P.-

A.  
AFFAIRES ECONOMIQUES  
RUANDA-URUNDI

Usumbura, le

N° 441/5/3036

OBJET:

Sécurité routière  
utilisation d'explosifs

TRANSMIS copie pour information à  
monsieur l'Administrateur du  
Territoire de et à

R U H E N G E R I

Dossier R672

A Monsieur le Directeur des  
Travaux-Publics du  
Ruanda-Urundi  
à USUMBURA

monsieur le Directeur,

me référant à votre lettre n° 662/4333  
du 15 octobre 1959 relative à l'objet émargé, j'ai l'honneur  
de vous faire savoir que les demandes de permis d'exploitation  
adressées à tous les Territoires du Ruanda-Urundi auraient dû  
être faites dans les formes prescrites par l'ORU n° 41/78 du 28  
mai 1956 pour être acceptables.

Je joins en annexe une provision suf-  
fisante du formulaire "Demande de permis d'exploitation".  
Chaque demande établie en quadruple exemplaire et adressée à  
l'Administrateur de Territoire, devrait être rédigée comme suit :

2. Nature de l'établissement en projet :

- utilisation, suivant nécessité, d'explosifs pour tra-  
vaux de sécurité routière dans toute l'étendue du  
Territoire de x.
- stockage, suivant nécessité et dans toute l'étendue du  
Territoire de x, en habitation ou local surveillé, de  
produits explosifs en quantités autorisées par la réglementation  
spéciale sur les explosifs (Art. 141 de  
l'O.C.B. 43/266 du 8/8/55).

Le Chef du Service des Affaires  
Economiques du Ruanda-Urundi,

RAUX, R.

cl

